ASSOCIATION

DE

PRIERES

POUR

LES PRETRES DEFUNTS.

SANCTA.....ET SALUBRIS EST COGITATIO PRO DEFUNCTIS EXORARE, UT A PECCATIS SOLVANTUR. (2 *Machab.* 12. 46.)

M. QUEBEC

Séminaire de Québec

QUEBEC:
IMPRIME PAR W. COWAN ET FILS, RUE ST. JEAN.

1843.

ASSOCIATION

DE

PRIERES.

Quoique les prêtres aient en mains le sacrifice d'expiation, il arrive souvent que ce sont eux qui y participent le plus tard après leur mort. Un prêtre demande des messes par son testament, mais c'est quelquefois le dernier article auquel on pense ; ou bien, l'on ne trouve pas à les faire dire aussitôt qu'on voudrait et qu'il serait convenable. Ce fut pour obvier à ces inconvéniens, que quelques respectables curés formèrent, le 29 janvier 1774, *une association de prières* pour les confrères défunts, qui depuis est devenue nombreuse, et qui a l'honneur de présenter à la tête de ses listes les noms de plusieurs de nos illustres prélats. Les Messieurs du clergé qui ne sont pas encore entrés dans cette louable société sont invités à s'y réunir.

En l'année 1833, la réim ression du livret qui contenait les règles de l'association étant devenue nécessaire, on crut devoir profiter de cette occasion pour introduire quelque réforme dans l'organisation de la dite association, sans rien changer toutefois à son essence. Cette réforme n'ayant au reste d'autre but que de rendre plus facile la communication entre les associés dans le cas où il est question de leur annoncer soit le décès de quelqu'un d'entr'eux, soit l'agrégation de quelque nouveau membre, ne manqua pas de rencontrer leur approbation.

Voici les termes dans lesquels s'exprime au sujet de cette réforme le livret publié en la susdite année 1833.

" Quoique les règles de l'association ne supposent " point que les membres se réunissent jamais " en assemblée, néanmoins, le 11 octobre 1843, M. " Demers, vicaire général, devenu président depuis la " mort de M. Robert, crut devoir profiter de l'occasion " où plusieurs associés, au nombre de seize, se trou- " vaient réunis au Séminaire de Québec, pour les cons- " tituer en assemblée. Ce fut là, qu'après avoir exposé " les motifs qui l'engageait à se démettre de la prési- " dence, il s'en démit en effet, et proposa qu'elle fût " offerte à Monseigneur l'évêque de Québec, qui voulut " bien l'accepter. Il fut ensuite représenté que, pour

" organiser l'association d'une manière stable pour l'a-
" venir, et se débarasser pour toujours du soin de faire
" des élections, à la mort soit du président soit des syn-
" dics, il serait mieux que ces charges fussent attachées
" aux situations et non aux personnes. Ce plan fut agréé.
" On proposa ensuite d'établir dans chacun des districts
" de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, un
" vice-président, et de diviser ces districts en arrondis-
" semens, pour chacun desquels on établirait un syndic :
" ce qui fut aussi admis comme devant rendre les com-
" munications plus faciles. Quant au district de Gaspé,
" on régla qu'il ne serait considéré que comme un arron-
" dissement du district de Québec."

Quoique depuis la réorganisation de la société, le district de Montréal ait été érigé en diocèse, et qu'il puisse paraître au moins convenable qu'à défaut de l'évêque de Québec, l'évêque de Montréal soit président, on ne croit pas devoir donner une autre forme à cette organisation ; et ce, parce qu'il n'est pas probable qu'il arrive jamais que l'évêque de Québec ne soit pas membre de l'association, et parce que, dans le cas même où la chose arriverait, ce ne pourrait être que pour un temps pendant lequel on ne s'accommoderait pas d'un changement qui, en introduisant un nouveau mode de communications, les rendrait plus difficiles.

Ci-suit l'organisation telle qu'elle fut effectuée en 1833, avec les changemens nécessités par l'état actuel des choses.

Président :—Monseigneur l'évêque de Québec, et à son défaut, c'est-à-dire, s'il n'était pas membre de l'association, le premier ecclésiastique du district de Québec, après le dit Seigneur évêque ; et, à défaut de celui-ci, un des directeurs du Séminaire de Québec, en suivant l'ordre d'ancienneté.

Vice-président du district de Québec :—Le premier ecclésiastique de ce district, après Monseigneur l'évêque de Québec ; et, à son défaut, un des directeurs du Séminaire de Québec, en suivant l'ordre d'ancienneté.

Vice-président du diocèse de Montréal :—Monseigneur l'évêque de Montréal ; et à son défaut, un des grands-vicaires du même diocèse par ordre d'ancienneté ; et, à défaut de ceux-ci, un prêtre de ce même diocèse choisi par le président.

Vice-président du district des Trois-Rivières :—M. le grand-vicaire de ce district ; et, à son défaut, M. le supérieur du Séminaire de Nicolet ; à défaut de celui-ci, M. le directeur du dit Séminaire ; et, à défaut de ce dernier, un des prêtres du même district choisi par le président.

Le secrétaire de l'association sera un prêtre de la ville de Québec choisi par le président. Dans le cas où le président sera obligé de nommer un vice-président pour quelque district, le secrétaire sera chargé de notifier cette nomination aux autres vice-présidens : et ceux-ci en donneront avis aux syndics de leurs districts respectifs.

DIVISION DES DISTRICTS

EN ARRONDISSEMENS.

Le curé d'une des paroisses de chaque arrondissement est établi syndic. Mais si le curé de la paroisse désignée n'est point membre de l'association, le syndic sera le membre le plus voisin de cette même paroisse, dans le même arrondissement.

DISTRICT DE QUEBEC.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses situées au nord du fleuve, depuis les limites du district des Trois-Rivières jusqu'à Charlesbourg inclusivement, la ville de Québec et les paroisses

des profondeurs comprises. *Syndic*, M. le chapelain, soit des Ursulines, soit de l'Hôtel-Dieu, soit de l'Hôpital-Général, et en cet ordre. Si aucun d'eux n'était de l'association, le vice-président de ce district nommera un syndic.

SECOND ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses depuis Beauport inclusivement jusqu'à l'extrémité est du district, au nord du fleuve, l'isle d'Orléans, l'isle aux Coudres et les profondeurs comprises. *Syndic*, M. le curé de Beauport.

TROISIEME ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses situées au sud du fleuve, depuis les limites du district des Trois-Rivières jusqu'à St. Thomas inclusivement, les profondeurs comprises. *Syndic*, M. le curé de la Pointe-Lévi.

QUATRIEME ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses depuis le Cap St. Ignace inclusivement, jusqu'au district de Gaspé, les profondeurs comprises. *Syndic*, M. le curé de la Rivière-Ouelle.

CINQUIEME ARRONDISSEMENT.

Toutes les missions du district de Gaspé. Le secrétaire de l'association sera le syndic de cet arrondisse-

ment. Ce sera aussi lui qui sera chargé d'écrire au besoin aux membres de l'association qui desservent les missions du golfe qui ne dépendent plus du diocèse.

DIOCESE DE MONTREAL.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

La ville et toutes les paroisses de l'isle de Montréal. *Syndic*, M. le secrétaire de Mgr. l'évêque de Montréal ; et, à son défaut, un prêtre choisi par le vice-président de ce diocèse. Le même syndic sera chargé de communiquer avec les membres de l'association qui seront employés dans les missions du Haut-Canada et dans celles de la Rivière-Rouge et de la Colombie.

SECOND ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses situées au sud du fleuve, depuis St. Régis jusqu'à Longueuil inclusivement, et toutes les paroisses des profondeurs situées au nord de la rivière Chambly jusqu'à St. Joseph inclusivement. *Syndic*, Mr. le curé de Laprairie.

TROISIEME ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses situées entre la rive sud du fleuve et la rivière Chambly, depuis Boucherville, et depuis Belœil inclusivement, jusqu'à Contrecœur aussi inclusivement. *Syndic*, Mr. le curé de Varennes.

QUATRIEME ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses situées au sud de la rivière Chambly, depuis la ligne provinciale jusqu'aux limites du district des Trois-Rivières, les profondeurs comprises. *Syndic*, Mr. le curé de St. Denis.

CINQUIEME ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses situées au nord du fleuve, depuis les limites du district des Trois-Rivières jusqu'à Répentigny inclusivement, l'isle du Pads et les profondeurs comprises. *Syndic*, Mr. le curé de Berthier.

SIXIEME ARRONDISSEMENT.

L'isle Jésus et toutes les paroisses depuis Lachenaie inclusivement jusqu'à St. Benoit aussi inclusivement, les profondeurs comprises. *Syndic*, Mr. le curé de St. Martin.

SEPTIEME ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses situées au nord du fleuve, depuis la tête de l'isle de Montréal jusqu'au Côteau-du-Lac, à l'exception des paroisses comprises dans le 6e. arrondissement. *Syndic*, Mr. le curé de Soulanges.

DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses de ce district situées au nord du fleuve. *Syndic*, Mr. le chapelain des Ursulines des Trois-Rivières, et à son défaut, un prêtre choisi par le vice-président de ce district.

SECOND ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses et missions de ce même district situées au sud du fleuve. *Syndic*, M. le curé de Nicolet, s'il n'est pas vice-président; et, à son défaut, Mr. le directeur du Séminaire de Nicolet; et, à défaut de ce dernier, le curé le plus voisin dans le même arrondissement.

REGLES DE L'ASSOCIATION.

Jusqu'à l'année 1836, chacun des prêtres de l'association devait dire trois messes pour le repos de l'âme de chaque confrère défunt. Mais en 1836 un grand

nombre d'associés ayant représenté que, le nombre des membres s'augmentant considérablement, cette obligation de célébrer trois messes devenait de plus en plus gênante, il fut réglé que l'association serait désormais divisée en deux sections, dont l'une composée de ceux qui voudraient s'en tenir à l'ancienne règle, et l'autre de ceux qui ne voudraient s'obliger à ne célébrer qu'une seule messe. Tel est aujourd'hui l'état de l'association. Ceux des membres tant anciens que nouveaux qui tiennent au droit de trois messes, continuent à en dire un pareil nombre à la mort de chacun d'entr'eux ; mais ils n'en ont qu'une à dire à la mort de ceux qui ont consenti à n'en plus exiger qu'une, comme ils n'en auront aussi qu'une à dire à la mort de ceux qui entreront à l'avenir dans la société, avec l'intention expresse de n'en dire qu'une seule pour les associés défunts. La seconde intention de ces messes, en quelque nombre qu'elles soient, est comme ci-devant, d'obtenir de Dieu la grâce d'une bonne mort pour celui dont le décès doit suivre immédiatement. Ces messes doivent se dire aussitôt que l'on a reçu avis de la mort d'un associé.

On placera ci-après deux listes, dont l'une renfermera les noms des associés de la section de trois messes, et l'autre ceux des associés de la section d'une messe.

Ceux des membres de l'association qui, par infirmité ou par leur trop grand âge, ne peuvent plus dire eux-mêmes les messes prescrites par les règles, jouissent encore du bienfait de l'association, mais ils les doivent faire dire, s'ils le peuvent.

Tout prêtre qui est admis dans l'association est obligé de dire une messe pour les associés défunts, et pour remplir la seconde intention ci-dessus proposée, que l'on doit regarder comme grandement importante.

Tout prêtre qui désire être admis dans l'association s'adresse soit au président soit à l'un des vice-présidens, qui l'inscrit dans son catalogue, et donne ou fait donner avis de son agrégation aux autres vice-présidens, lesquels le notifient aux syndics de leurs districts respectifs, et ceux-ci aux autres membres de leurs arrondissemens respectifs. Si celui qui désire s'agréger s'est adressé à un des vice-présidens, celui-ci en donne avis au président ainsi qu'aux autres vice-présidens.

Lorsqu'il meurt quelque membre de l'association, le syndic de son arrondissement, ou le membre le plus voisin, dans le même arrondissement, si le défunt était syndic, en donne promptement avis au président et aux membres de son arrondissement. Le président fait don-

ner avis de ce décès par le secrétaire de l'association aux vice-présidens des différens districts ; ceux-ci le notifient ou le font notifier aux syndics de leurs districts, et ces derniers aux membres de leurs arrondissemens respectifs. Il n'y a que le syndic de l'arrondissement du défunt auquel il n'est pas nécessaire de donner avis de ce décès.

NECROLOGE

DES EVEQUES ET DES PRETRES DE L'ASSOCIATION, JUSQU'AU MOIS DE NOVEMBRE, 1843.

1—Mgr. Pierre Denaut, évêque de Québec,
2—Mgr. Joseph Octave Plessis, évêque de Québec,
3—Mgr. Bernard Claude Panet, év. de Québec,
4—Mgr. Jean Jacques Lartigue, év. de Montréal.
5—MM. Cherrier,
6—Conefroy,
7—Deschenaux,
8—Robert,
9—Noiseux,
10—Deguise,
11—J. B. Bedard,
12—Cadieux,
13—Tabeau,
} *Vicaires Généraux.*

MESSIEURS.

14—Desligneris,
15—Duburon,
16—Renoyer,
17—Marchand,
18—Petit,
19—Duchouquet,

20—Proulx,
21—Payet,
22—Jos. Martel,
23—Pétrimoulx,
24—Gamelin,
25—Carpentier,
26—Papin,
27—Robert,
28—Raizenne,
29—Fillion,
30—St. Germain,
31—Lataille,
32—Gervaise,
33—Dufrost,
34—Racine,
35—Campeau,
36—Pre. Martel,
37—Picard,
38—Menard,
39—Beaumont,
40—Dubois,
41—Marcereau,
42—Durouvray,
43—Porlier,
44—Lemaire,
45—Chs. Perrault,
46—Demeulles,
47—Curateau,
48—Chenest,
49—Ducondu,
50—Jos. Dorval,
51—Lenoir,
52—Compain,
53—Duval,
54—R. P. Pétrimouix,
55—Gosselin,
56—Ls. Bedard,
57—Vidal,
58—Gallet,
59—R. P. Dugast,
60—Berthiaume,
61—Sabrevois de Bleury,
62—Ign. Dorval,
63—Mailloux,
64—Pouget,
65—Pinet,
66—Bertrand,
67—Duchouquet,

MESSIEURS.

68—Lancto,
69—Ecuyez,
70—Deguire, *senr.*
71—Frs. Brunet,
72—Fréchette,
73—Vinet,
74—Rinfrette,
75—Dubord,
76—Al. Dorval,
77—De Borniol,
78—Gaillard,
79—Cazeneuve,
80—Verrault, *senr.*,
81—Deguire, *junr.*,
82—P. Vézina,
83—Cornellier,
84—Bélanger,
85—Bruguier,
86—Prévost,
87—Foucher,
88—Bro,
89—J. B. Fortin,
90—Dumouchel,
91—Kimber,
92—Genest,
93—Desforges,
94—Girouard,
95—Hébert,
96—Périnault,
97—Begin,
98—De Labroquerie,
99—Berthelot,
100—Félix,
101—Taschereau,
102—Courtin,
103—Bardy,
104—Bélair,
105—J. B. Gatien,
106—Roy,
107—Brouillet,
108—Vallée,
109—Consigny,
110—De Boucherville,
111—Ol Germain,
112—Serrand,
113—Gibert,
114—Martin,
115—Huot,

MESSIEURS.

116—Bezeau,
117—De Calonne,
118—Jean,
119—J. B. Pâquin,
120—Prosp. Gagnon,
121—P. Bourget,
122—Verrault, *junr.*
123—Ign. Leclair,
124—Le Courtois,
125—Cuth. Loranger,
126—Rocher,
127—Ol. Viau,
128—Hamel,
129—Desfossés,
130—Ign. Archambault,
131—J. B. Boucher,
132—M. Brunet,
133—Laur. Aubry,
134—Ls. Lamotte,
135—Robitaille,
136—Chaboillez,
137—Raizenne,
138—Létang,
139—Al. Durocher,
140—Vârin,
141—Raimbault,
142—Keller,
143—J. B. Lajus,
144—Arsenault,
145—Delaunais,
146—M. Amiot,
147—Raby,
148—Painchaud,
149—Jos. Gagnon,
150—Alinotte,
151—R. Fl. Lajus,
152—Pigeon,
153—Hot,
154—Ant. Bedard,
155—M. Dufresne,
156—Raph. Pâquet,
157—Odelin,
158—Chèvrefils,
159—Daveluy,
160—Fl. Leclair,
161—Jos. Boissonnault,
162—Decoigne,
163—Frs. De Bellefeuille,

MESSIEURS.

164—Villade,
165—Brodeur,
166—P. Grénier,
167—Anger,
168—Lejamtel,
169—Aug. Blanchet,
170—Jules Desrochers,
171—Théoph. Fréchette,
172—Tessier,
173—Paschal Trudel,
174—Fournier,
175—Jacques Harper,
176—Jos. Oct. Fortier,

CATALOGUE
DES
ASSOCIES.

ASSOCIES DE LA SECTION DES TROIS MESSES.

1—Mgr. Joseph Signay, evêque de Québec,
2—Mgr. Jos. Norbert Provencher, év. de Juliopolis,
3—Mgr. Pierre Flavien Turgeon, évêque de Sidyme,
4—Mgr. Ignace Bourget, évêque de Montréal,
5—Mgr. Frs. Norbert Blanchet, vicaire apostolique de la Colombie.

6—MM. Jérôme Demers,
7—Thomas Maguire,
8—Pierre Viau,
9—Jean Bte. Kelly,
10—Antoine Manseau,
11—Antoine Gagnon,
12—François Demers,
13—Hyacinthe Hudon,
14—Paul L. Archambault,
15—Alexis Mailloux,
} *Vicaires Généraux,*

MESSIEURS.

16—Janvier Leclair,
17—Michel Mâsse,
18—Urbain Orfroy,
19—Jean Bte. Perras, *senr.*
20—François Boissonnault,
21—Pierre René Joyer,
22—Antoine Parant,
23—Louis Frs. Parant,
24—Alexis Leclair,
25—Phil. Aug. Parant,
26—Joseph Morin,
27—Nicolas Dufresne,
28—Jos. Marie Bellenger,
29—Joseph Marcoux,
30—George Hilaire Besserer,
31—Louis Gagné,
32—Pierre Marie Mignault,
33—Joseph Onésime Léprohon,
34—René Ol. Bruneau,
35—Jean Bte. Madran,
36—Antoine Duranseau,
37—Laur. Thomas Bedard,
38—Pierre Clément,

MESSIEURS.

39—Chs. Jos. Primeau,
40—Jean Frs. Gagnon,
41—Jos. Sevère Nic. Dumoulin,
42—Toussaint Lagarde,
43—Laurent Noël Amiot,
44—Louis Gingras,
45—Michel Quintal,
46—Edouard Faucher,
47—Pierre Béland,
48—Frs. Xavier Leduc,
49—Ant. Gosselin, *senr.*
50—François Labelle,
51—Thomas Pepin,
52—Jean Olivier Giroux,
53—Edouard Labelle,
54—Pierre Bedard,
55—Pierre Damase Ricard,
56—Flavien Durocher,
57—Thomas Caron, *senr.*
58—Louis Marie Lefebvre,
59—Jean Bte. Maranda,
60—Pierre Lafrance,
61—Chs. Frs. Baillargeon,

MESSIEURS.

62—Ferdinand Belleau,

63—Jean Holmes,

64—Henri Liboire Girouard,

65—Patrice McMahon,

66—Edouard Quertier,

67—Hector Ant. Drolet,

68—François L'heureux,

69—Louis Barth. Brien,

70—Alexis Fréd. Truteau,

71—Hubert Robson,

72—François Lamarre,

73—Frs. Paschal Porlier,

74—F. X. Bellarmin Ricard,

75—Jean Bte. Labelle,

76—Joseph Barret,

ASSOCIES DE LA SECTION D'UNE SEULE MESSE.

1—Mgr. Remi Gaulin, évêque de Kingston,

2—MM. Thomas Cooke,
3—Marc Chauvin,
4—Célestin Gauvreau, } *Vicaires Généraux,*

MESSIEURS.

5—Félix Gatien,
6—Romuald Paré,
7—Jean Bte. Roupe,
8—Jean Louis Beaubien,
9—Jacques Lebourdais,
10—Louis Marcoux,
11—F. X. Marcoux, *senr.*
12—F. X. Côté,
13—Jos. Claude Poulin de Courval,
14—Chs. Jos. Ducharme,
15—Barthélemi Fortin,
16—Jacques Pâquin,
17—Jos. Edouard Morissette,
18—Pierre Duguay,
19—Jos. Etienne Cécil,
20—Louis Joseph Desjardins.

MESSIEURS.

21—Joseph Lacâsse,
22—Jos. Phil. Lefrançois,
23—Clément Aubry,
24—Jos. David Delisle,
25—Jean Bte. St. Pierre,
26—Michel Ringuet,
27—Magloire Blanchet,
28—Joseph Aubry,
29—Thos. Ferruce Destroismaisons,
30—Amable Brais,
31—Louis Poulin,
32—Hugues Paisley,
33—Julien Courteau,
34—Isidore Poirier,
35—Hubert Tétreau,
36—Charles Begin,
37—Georges Stan. Derome,
38—Jean Bte. Bernier,
39—Pierre Roy,
40—Ls. Ant. Montminy,
41—Jean Elie Sirois,
42—Toussaint Victor Papineau,
43—Pierre Villeneuve,

MESSIEURS.

44—Charles Dion,
45—Benj. Desrochers,
46—Jean Chs. Prince,
47—Jean Bte. Potvin,
48—F. X. Delâge,
49—Narcisse Chs.. Fortier,
50—Ferdinand Gauvreau,
51—Louis Théoph. Fortier,
52—Joseph Laberge,
53—Et. Edouard Parant,
54—Jean Bte. Ant. Ferland,
55—Chs. Félix Cazeau,
56—Etienne Chartier,
57—Charles Harper,
58—F. X. Marcoux, *junr.*
59—David Henri Têtu,
60—François Bonin,
61—Frs. Germain Loranger,
62—Michel Marie Brien,
63—Patrice Burke,
64—Edouard Montminy,
65—Luc Aubry,
66—Godfroy Tremblay,

MESSIEURS.

67—Félix Perrault,
68—Chs. Léon Vinet,
69—Léon Gingras,
70—Joseph Quevillon,
71—Charles Larocque,
72—Paschal Pouliot,
73—Frs. Hilaire Belle-isle,
74—Jos. Olivier Leclerc,
75—Paschal Brunet,
76—Pierre Menard,
77—Eusèbe Durocher,
78—Jos. Ol. Archambault,
79—Jean Bte. Dupuis,
80—Louis Moïse Brassard,
81—Théophile Brassard,
82—Nicolas Tol. Hébert,
83—Charles Chiniquy,
84—Pierre Huot,
85—Louis Jacq. Deligny,
86—F. X. Desèves,
87—Théophile Durocher,
88—Vincent Plinguet,
89—Etienne Blyth,

MESSIEURS.

90—Alexis Lefrançois,
91—Joachim Boucher,
92—Jos. David Déziel,
93—Etienne Birs,
94—Etienne Baillargeon,
95—Henri Marcotte,
96—Léon Martin Noël,
97—Zéphirin Sirois,
98—Joseph Gaboury,
99—Antoine Langevin,
100—Pierre Beaumont,
101—Modeste Demers,
102—Isidore Doucet,
103—Paul Pouliot,
104—Louis Parant,
105—Adrien Théberge,
106—Michel Carrier,
107—Jean Harper,
108—Olivier Larue,
109—Léandre Brassard,
110—Thomas Roy,
111—François Boucher,
112—Winceslas Fréchette,

113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136

MESSIEURS.

113—Louis Ant. Proulx,
114—Michel Lemieux,
115—Prisque Gariépy,
116—Chs. Isaac Lebrun,
117—Louis Léon Belle-isle,
118—Jacques Benjamin Grénier,
119—Siméon Germain Marceau,
120—Joseph Tardif,
121—Joseph Sabin Raymond,
122—Gaspard Ginguet,
123—Edouard Lecours,
124—Godfroy Marchessault,
125—Rémi Robert,
126—Louis Onésime Désilets,
127—Jean Denis Daulé,
128—Joseph Larocque,
129—Louis Proulx, *senr.*
130—Grégoire Chabot,
131—Frs. Magloire Turcot,
132—François Morin,
133—Louis Jacques Casault,
134—Frédérick Caron,
135—Joseph Elie Lévêque,
136—Joseph Beauregard,

MESSIEURS.

137—Etienne Lavoie,
138—Denis Marcoux,
139—Jean Baptiste Pelletier,
140—Michel Forgues,
141—Michel Racine,
142—Pierre Henri Harkin,
143—Charles Edouard Poiré,
144—Alexis Bélanger,
145—Augustin Beaudry,
146—Louis Misaël Archambault,
147—Jos. Octave Paré,
148—Pierre Lefebvre,
149—Antoine Campeau,
150—Georges Ant. Belcourt,
151—John Brady,
152—Joseph Dallaire,
153—Hippolyte Moreau,
154—Antoine Lebel,
155—Georges Ls. Lemoine,
156—Didier Paradis,
157—Jacq. Janvier Vinet,
158—Zéphirin Charest,
159—Isaac Desaulniers,

MESSIEURS.

161—Jean Bte. Chartré,
162—John Falvey,
163—Irénée Lagorce,
164—Denis McReavy,
165—Etienne Normandin,
166—Jean Bte. Bourassa,
167—Thomas Benj. Pelletier,
168—Antoine Langlois,
169—Louis Alexis Bourret,
170—Louis Edouard Bois,
171—Pierre Patry,
172—Joseph Desautels,
173—Jean Bte. Abm. Brouillet,
174—Joseph Auclair,
175—Ls. Edouard Parant,
176—Timothée Filiatrault,
177—Guillaume Labbé,
178—Charles Tardif,
179—Léandre Tourigny,
180—Cyprien Lebel,
181—Henri Dionne,
182—Jean Ed. Darveau,
183—Etienne Payment,

MESSIEURS.

184--David Martineau,
185—Charles Pouliot,
186--Edouard Dufour,
187--Thomas Aug. Larouche,
188—Elzéar Alex. Taschereau,
189—Edouard Horan,
190—Narcisse Doucet,
191—Clovis Gagnon,
192—Félix Bardy,
193—Jean Noël Guertin,
194—Antoine Fiset,
195--Jean Bte. Côté,
196--Chs. Olivier Caron,
197—Augustin Milette,
198—Jean Bte. Zach. Bolduc,
199—Michael Griffith,
200—Jean Bte. Narcisse Olscamps,
201—Pierre Jérémie Crevier,
202—Cyprien Tanguay,
203—Narcisse Beaubien,
204--Louis Turcot,
205--Isidore Gravel,
206--François Pilote,

MESSIEURS.

207—Jos. Pierre Anselme Maurault,
208—Edouard Bélanger,
209—Bernard O'Reilly,
210—Félix Desruisseaux,
211—Jean Bte. Perras, *junr.*
212—Célestin Zéphirin Rousseau,
213—Léon Roy,
214—François Xavier Tessier,
215—Charles François Callixte Morrison,
216—Sévère Hot,
217—Michael Dowling,